



ARRETE N° 09/001/OAPI/DG/DGA/DPI/SBCT

PORTANT ENREGISTREMENT D'UN MODELE D'UTILITE

**LE DIRECTEUR GENERAL
de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle**

VU l'Accord portant révision de l'Accord de Bangui du 02 mars 1977 instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;
VU l'Annexe II dudit Accord, et notamment ses articles 11, 12, 13, 19, et 35 ;
VU le Procès-Verbal dressé lors du dépôt de la demande d'enregistrement du modèle d'utilité ;
CONSIDERANT la régularité en la forme des pièces descriptives déposées à l'appui de la demande ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est délivré à :

**AFRICAN ACTION ON AIDS (AAA)
B.P. 4340, YAOUNDE, Cameroun**

pour l'objet désigné conformément à la demande déposée le **08 août 2008** sous le PV N° **2 2008 00004**, un certificat d'enregistrement de modèle d'utilité N° **00038** dont la durée maximale de protection est de dix (10) ans à compter de la date de dépôt de la demande.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, constituant le certificat d'enregistrement de modèle d'utilité, qui sera publié au bulletin officiel N° **2/2009**, est délivré sans garantie des Gouvernements des Etats membres.

YAOUNDE, le 31 mars 2009




Paulin EDOU EDOU